

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
POUR L'ACCES AU CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES
Département de la Meurthe-et-Moselle**

En application de l'arrêté n°2025/001 du 22 juillet, est ouvert un recrutement externe sans concours visant à pourvoir **1 poste** dans ce corps à la Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est 54) à **NANCY**.

Date prévisionnelle du recrutement	Service recruteur	Affectation	Type de poste
A compter du 1 ^{er} décembre 2025	Ministères Aménagement du Territoire et Transition Ecologique	Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est 54)/ Secrétariat Général / Bureau Logistique	Agent polyvalent en charge des équipements de protection individuelle, de la maintenance bâtiment et logistique Fiche de poste consultable sur le site internet DREAL http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

I. CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE CANDIDAT

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les candidats ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques.

Ces derniers peuvent avoir la qualité de fonctionnaires :

- s'ils jouissent de leurs droits civiques dans l'État dont ils sont ressortissants,
- s'ils n'ont pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- s'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont ressortissants,
- s'ils remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les statuts particuliers précisent, en tant que de besoin, les conditions dans lesquelles les fonctionnaires ne possédant pas la nationalité française peuvent être nommés dans les organes consultatifs dont les avis ou les propositions s'imposent à l'autorité investie du pouvoir de décision.

II. MODALITES DE CANDIDATURE

L'inscription se fait par voie électronique via le site internet de la DREAL Grand Est :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr>

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 25 août 2025 et jusqu'au 25 septembre 2025 inclus.

Toutes les informations détaillées sur le recrutement sans concours sont consultables sur le site internet de la DREAL.

Les personnes intéressées peuvent également obtenir des informations complémentaires auprès des gestionnaires du recrutement :

**DREAL Grand Est
MRRH/UFC
Cité Administrative POLYgone 5 rue Hinzelin
57009 METZ CEDEX**

Coordonnées téléphoniques : 03.87.62.81.40 ou 03.87.62.81.21
Mail : mrrh.ufc.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

du lundi au vendredi : 9 h 00 – 12 h 00 / 14 h 00 – 16 h 00

Ce dossier d'inscription en ligne doit être complété **informatiquement** par :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé, indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
- une copie de la pièce d'identité recto-verso (carte d'identité ou passeport)

III. MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Chaque dossier (CV&lettre de motivation) sera examiné par une commission de sélection **à partir du 25 septembre 2025.**

Les dossiers seront tous examinés dans un objectif d'adéquation maximale entre les profils des candidats et les postes ouverts aux adjoints techniques. Au terme de cet examen, la commission établira par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer un entretien oral.

Cette liste sera arrêtée et publiée à compter du **2 octobre 2025** sur le site internet de la DREAL Grand Est à l'adresse suivante : www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

IV. CONDITIONS DE CONVOCATION A L'ENTRETIEN

Les convocations à l'entretien oral seront adressées par courrier à chaque candidat sélectionné à partir du **2 octobre 2025**.

Tout candidat sélectionné n'ayant pas reçu sa convocation pour le **15 octobre 2025** au plus tard devra prendre contact téléphoniquement avec la DREAL – MRRH/UFC aux numéros :

03 87 62 81 40 ou 03 87 62 81 21 de 9h00 à 12h00 et de 14h à 16h.

V. MODALITES DE DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN

Les candidats sélectionnés pour participer à l'entretien seront convoqués le **30 octobre 2025**.

L'entretien oral d'une durée de 20 minutes consistera en un exposé du candidat sur son parcours professionnel et ses motivations suivi d'un échange visant à apprécier ses aptitudes et sa capacité d'adaptation à un poste d'adjoint technique.

Les candidats devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité avec photographie et de leur convocation qu'ils devront présenter sous peine d'exclusion.

VI. RESULTATS

A l'issue des entretiens, la commission établira une liste des candidats aptes au recrutement par ordre de mérite, les candidats seront appelés au fur et à mesure des postes à pourvoir.

Le candidat classé en n° 1 se verra proposer le poste. Les candidats suivants demeurent inscrits sur la liste et conservent la possibilité d'être recrutés dans le cas où un poste deviendrait vacant, jusqu'à la date du recrutement suivant.

Cette liste sera consultable à compter du 30 octobre 2025 sur le site de la DREAL Grand Est à l'adresse suivante :

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

VII. NOMINATION ET CARRIERE

L'agent recruté sera nommé fonctionnaire de catégorie C et accomplira un stage d'une durée d'un an. A l'issue du stage, si ses services ont donné satisfaction, l'agent sera titularisé.

Pour être nommé, il devra fournir les justificatifs attestant qu'il remplit les conditions générales d'accès à la Fonction Publique mentionnées ci-dessus.

VIII. REMUNERATION

Sur la base des barèmes en vigueur au 1^{er} janvier 2025, le traitement mensuel brut d'un adjoint technique en début de carrière C1 correspondant au 1^{er} échelon est de 1 801,74 €, auquel s'ajoutent des indemnités (soit 445,42 € brut minimum)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, VEUILLEZ CONTACTER :
DREAL Grand Est – MRRH/UFC au 03 87 62 81 40 ou 03 87 62 81 21
de 9h à 12h00 et de 14h à 16h.